

DÉLIBÉRATION N° CS 2024-03-044

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES / APPEL D'OFFRES OUVERT / FOURNITURE DE CONTENEURS AÉRIENS D'APPORT VOLONTAIRE DESTINÉS A LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS – F24AC002 / TITULAIRE CONTENUR / AVENANT N°1

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 septembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jean MOUTARDE – Hubert COUPEZ – Serge BERNET
Julien GOURRAUD – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT
David RAFFÉ – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD
Emmanuel JOBIN

Présents / Membres suppléants

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires

Mesdames Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Lina BESNIER – Martine BOUTET

Messieurs Jacky RAUD – Michel LALAIZON – Jean-Luc DUGUY (excusé) – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Jean-Pascal VIALE – Patrick BOUSSATON
François VENDITTOZZI (excusé)

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

Vendredi 13 septembre 2024

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

Vendredi 13 septembre 2024

Publication (affichage) ou notification du :

Mardi 24 septembre 2024



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le CCAG – Fournitures courantes et services,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres appelée à siéger est celle fixée par délibération du Comité Syndical du 14 septembre 2020 et que sont invités à participer à la Commission Monsieur le Comptable public de Cyclad, Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations ou son représentant (D.D.P.P.), ainsi que les services de Cyclad,

Considérant que l'accord-cadre a été notifié au titulaire CONTENUR le 12 avril 2024 pour une durée de 4 ans et pour une quantité maximale de 2 700 conteneurs (toutes capacités confondues),

Considérant que l'indice 010534624 a été supprimé, il est nécessaire de le remplacer par l'indice 010764159,

Considérant le projet d'avenant ci-joint et préalablement envoyé aux membres du Comité syndical,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver l'avenant n°1,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant avec CONTENUR, conformément aux éléments précités.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
 19 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant avec CONTENUR,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 24 septembre 2024
 Extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES

*FOURNITURE DE CONTENEURS AÉRIENS D'APPORT
VOLONTAIRE DESTINÉS A LA COLLECTE DES DÉCHETS
MÉNAGERS
F 24 AC 002*

AVENANT N°1

Entre les soussignés :

Le syndicat mixte Cyclad

Représenté par Monsieur Jean GORIOUX, son Président dûment habilité à cet effet par le Comité Syndical réuni le 23 septembre 2024 (délibération n° CS 2024-03-044),

Désigné ci-après « CYCLAD »,

Et,

CONTENUR

Siret n°420 988 206 00140,

Dont le siège social est à LYON (69009), 3, rue de la Claire,

Représentée par Sylvain MELCHOR, agissant en qualité de Responsable bureau d'études,

Désignée ci-après « CONTENUR »



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org



PRÉAMBULE

L'accord-cadre a été notifié le 12 avril 2024 au titulaire CONTENUR pour une durée de 4 ans et pour une quantité maximale de 2 700 conteneurs (toutes capacités confondues).

Cependant, un indice dans la formule de révision n'existe plus ; il est donc nécessaire d'établir un avenant pour le remplacer.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de remplacer l'indice de révision 010534624 par l'indice 010764159 « produits en plastique ».

La formule de révision est donc la suivante :

$$PC_m = PC_0 \times \left(0,5 + 0,15 \times \frac{moy(FSD1)_m}{FSD1_0} + 0,15 \times \frac{moy(ICHT - E)_m}{ICHT - E_0} + 0,20 \times \frac{moy(010764159)_m}{(010764159)_0} \right)$$

ARTICLE 2 : ÉCONOMIE DE L'ACCORD-CADRE

Cet avenant ne bouleverse pas l'économie globale de l'accord-cadre.

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES

Aucune autre clause du contrat n'est modifiée.

Fait en 1 exemplaire original.

Le

Le syndicat mixte Cyclad,

Le Président,

Jean GORIOUX

CONTENUR,

Le responsable bureau d'études,

Sylvain MELCHOR

